EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1er juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :
M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1er juin 2015	Délibération N°2015/167

L'adhésion de la Ville d'Ajaccio à différentes associations.

M. le Maire expose à l'assemblée :

La ville adhère à différentes associations depuis de nombreuses années.
Ces associations ainsi que le montant des cotisations pour l'année 2015 sont les suivants :

Association des Maires de la Corse du Sud	17 000,00
Association des Villes Marraines	2 699.08
Fédération Européennes des Cités Napoléoniennes	2 400.00
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture	832,00
Association Internationale des Musées d'Histoire	70,00
Association Réseau des Grands Sites de France	1 000,00
Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée ODAS	1 650,00
TOTAL	25 651.08

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

de confirmer l'adhésion à ces associations ainsi que le montant des cotisations pour l'année 2015.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6281 du budget de l'exercice 2015.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Charles VOGLIMACCI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1er juin 2015 ;

DECIDE
A l'unanimité des ses membres présents ou représentés.

de confirmer l'adhésion à ces associations ainsi que le montant des cotisations pour l'année 2015.

DIT
que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6281 du budget de l'exercice 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE D'AJACCIO CORSE DU SUD

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150605-2015_167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015
Publication : 05/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation